AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0452
FR0011284991-FS0239

13 mars 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FUTUREN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 mars 2019, le concert composé des sociétés EDF Renouvelables[1] et EDF Energies Renouvelables Belgium[2] a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 mars 2019, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société FUTUREN et détenir 250 515 326 actions FUTUREN représentant autant de droits de vote, soit 90,19% du capital et 90,04% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EDF Renouvelables (détention effective)	219 857 644	79,15	219 857 644	79,02
EDF Renouvelables (détention par assimilation[4])	6 649 997	2,39	6 649 997	2,39
Total EDF Renouvelables	**226 507 641**	**81,54**	**226 507 641**	**81,41**
EDF Renouvelables Belgium	24 007 685	8,64	24 007 685	8,63
Total EDF Renouvelables	**250 515 326**	**90,19**	**250 515 326**	**90,04**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions FUTUREN par un établissement bancaire pour le compte du déclarant.

[1] Société anonyme (sise Cœur Défense, Tour B, 100 esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense) contrôlée par la société EDF.
[2] Société anonyme de droit belge (sise 18 rue du Manège, 1301 Bierges, Belgique) contrôlée par la société EDF.
[3] Sur la base d'un capital composé de 277 776 587 actions représentant 278 216 770 droits de vote.
[4] Détention par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce portant sur (i) 1 000 000 actions FUTUREN détenues par M. Fady Khallouf, faisant l'objet de conventions de liquidité en date du 19 mai 2017, exerçables jusqu'au 31 janvier 2020, (ii) 641 600 actions FUTUREN détenues par 43 salariés de la société FUTUREN, faisant l'objet de conventions de liquidité signées entre le 1er et le 31 juillet 2017 et exerçables entre le 22 mai et le 18 juin 2019, et (iii) 5 008 397 actions FUTUREN au titre de contrats à terme à dénouement physique avec un établissement ayant pour sous-jacent l'action FUTUREN, expirant le 22 septembre 2019.